



## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS Délibération du Conseil communautaire

-----  
Séance du 14 mars 2022

**Délibération n°2022/29**  
**Date de convocation : 3 mars 2022**  
**Nombre de conseillers en exercice : 74**

L'an deux mille vingt-deux, le 14 mars à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Cattenières, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

**Membres présents (59 titulaires et 2 suppléants) :**

BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, WAXIN Vincent, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, DUDANT Pierre-Henri, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BERANGER Agnès, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, PRUVOT Brigitte, RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, PLATEAU Marc, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVARD Michel (S), HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ-NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal

**Membre excusé (1) :**

GOETGHELUCK Alain

**Membres absents (5) :**

LOIGNON Laurent, MOEUR Sébastien, GERARD Jean-Claude, KEHL Didier, MÉLI Jérôme

**Membres ayant donné procuration (7) :**

MÉRESSE DELSARTE Virginie à HERBET Yannick, SOUPLY Paul à DUDANT Pierre-Henri, RIQUET Alain à RICHOMME Liliane, TRIOUX-COURBET Sandrine à THUILLEZ Martine, DÉPREZ Marie-Josée à DUBUIS Bernadette, MERIAUX Christelle à LEONARD Julien, RICHEZ Jean-Pierre à QUONIOU Henri

**Secrétaire de séance :** RICHARD Jérémy

**Délibération 2022/29 Portant modification de la délibération n°2020/122 relative à la désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis au sein des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement**

**Exposé :**

Par délibération 2020/122 du 13 octobre 2020, le Conseil communautaire de la CA2C a désigné ses représentants au sein des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement.

Pour rappel, conformément au décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement, modifiant l'article R421-14 du code de l'éducation, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis a désigné un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de siéger au conseil d'administration des 3 établissements locaux d'enseignement se situant sur la Commune de Caudry.

Établissement public local d'enseignement	Représentant titulaire	Représentant suppléant
Lycée Jacquart	Martine THUILLEZ	Marie-Josée DEPREZ
Collège Monnet	Paul SOUPLY	Jean-Claude GERARD
Collège Prévert	Fabrice BACCOUT	Sylvie CANONNE

Mme Sylvie CANONNE, suppléante au comité syndical du collège Prévert, ayant démissionné de son mandat de Conseillère municipale au sein de la Mairie de Quiévy le 19 novembre 2021, il convient de la remplacer.

La Conférence des Maires réunie le 28 février 2022 propose de désigner Mme Marilyne CANONNE, Adjointe au Maire de Quiévy, pour remplacer Mme Sylvie CANONNE.

*Vu le code de l'éducation, dont ses articles 421-14 et 421-33,*

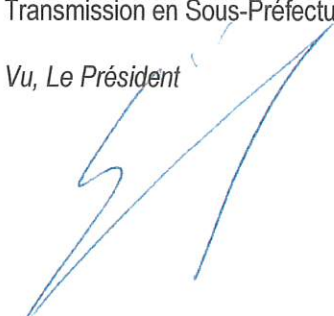


*Vu le décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement, dont ses article 2 et 5,*

*Vu la délibération 2020/122 de la CA2C,*

*Considérant la nécessité de de mettre à jour la représentation de la CA2C au conseil d'administration du Collège Prévert de Caudry,*

**Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir valider la désignation proposée.**

Adoptée à l'unanimité

<p><b>Acte certifié exécutoire</b> Publication le 17/03/2022 Transmission en Sous-Préfecture le 17/03/2022 <i>Vu, Le Président</i></p> 	<p><i>Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits</i> Pour expédition conforme, Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional</p>   <p>Serge SIMEON</p>
--	---

**IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :**

*Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.*